

EB24.R21 Sujet des discussions techniques lors de la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la question des discussions techniques à la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé;¹ et

Tenant compte du paragraphe 3) de la résolution WHA10.33 adoptée par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé au sujet des discussions techniques lors des futures Assemblées mondiales de la Santé,

DÉCIDE que le thème des discussions techniques à la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé sera le suivant: « Progrès récents dans la lutte antituberculeuse ».

Troisième séance, 2 juin 1959